


## REMISE A NIVEAU SSIAP 1

### Agent de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

<b>Obligations réglementaires</b>	<p>Les personnels des services de sécurité incendie en exercice conformément au présent arrêté doivent se soumettre, en matière de sécurité incendie, à un recyclage triennal organisé par un centre de formation agréé conformément aux dispositions du présent arrêté.</p> <p>Les personnels des services de sécurité incendie sont soumis, tous les deux ans, à l'obligation de recyclage en matière de secourisme.</p> <p>Ces recyclages doivent avoir lieu au plus tard le jour de la date anniversaire de la délivrance du diplôme SSIAP ou de la qualification de secourisme.</p> <p>Les personnes titulaires du diplôme SSIAP ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant justifier d'au moins 1607 heures d'activité d'agent de sécurité, de chef d'équipe ou de chef de service durant les 36 derniers mois, doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi. (Extrait de l'article 7 de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié par l'arrêté du 05 novembre 2010)</p>
<b>Objectif</b>	S'assurer du maintien des connaissances théoriques et pratiques liées aux Etablissements Recevant du Public et Immeubles de Grande Hauteur, dans le domaine de la sécurité incendie.
<b>Public concerné</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Titulaire du diplôme SSIAP 1, en activité mais n'ayant pas effectué le recyclage dans les délais.</li> <li>-Titulaire du diplôme SSIAP 1, en activité mais ne pouvant justifier d'au moins 1607 heures dans les 36 derniers mois.</li> <li>-Titulaire de la qualification ERP 1 ou IGH 1.</li> </ul>
<b>Délais d'accès</b>	Selon places restantes
<b>Pré-requis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-AFPS ou PSC 1, de moins de deux ans ou Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité.</li> <li>-Aptitude médicale (certificat de moins de 3 mois)</li> <li>-Habilitation électrique HO-B0 (pré-requis à l'emploi)</li> </ul>
<b>Programme de la formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> <b>Séquence 1 : 3 heures</b> <u>Fondamentaux de sécurité incendie</u></li> <li><input type="checkbox"/> <b>Séquence 2 : 5 heures</b> <u>Prévention</u></li> <li><b>Cette séquence sera clôturée par un examen « blanc »</b></li> <li><input type="checkbox"/> <b>Séquence 3 : 3 heures</b> <u>Moyens de secours</u></li> <li><input type="checkbox"/> <b>Séquence 4 : 6 heures</b> <u>Mise en situation d'intervention</u></li> <li><input type="checkbox"/> <b>Séquence 5 : 2 heures</b> <u>Exploitation du PC sécurité</u></li> <li><input type="checkbox"/> <b>Séquence 6 : 2 heures</b> <u>Rondes de sécurité et surveillance des travaux</u></li> </ul>

## REMISE A NIVEAU SSIAP 1

### Agent de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

<b>Moyens pédagogiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-PC de sécurité</li> <li>-Système de sécurité incendie de catégorie A.</li> <li>-Bac à feux écologique.</li> <li>-Matériels informatiques(système informatisé pour les QCM, vidéoprojecteur et ordinateur)</li> </ul>
<b>Documents à fournir en début de stage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Certificat médical. de moins de 3 mois.</li> <li>-Photocopie du diplôme SSIAP 1.</li> <li>-Diplôme original pour les ERP 1 et IGH 1.</li> <li>-Photocopie carte SST ou équivalence.</li> <li>-Photocopie de la carte d'identité.</li> <li>-Photocopie de l'attestation HOB0.(éventuellement)</li> <li>-Photographie normalisée(pour les ERP 1 et IGH 1 seulement)</li> </ul>
<b>Durée</b>	21 heures soit 3 jours. 60% théorique / 40% pratique.
<b>Validation</b>	<p>La présence à l'ensemble des séquences programmée à la remise à niveau. Attestation délivrée par le centre de formation CTF.(SSIAP 1, ERP 1 et IGH 1) Document de synthèse remis aux stagiaires. Diplôme reconnu par le Ministère de l'Intérieur.(pour les ERP 1 / IGH 1) Établissement d'une fiche d'appréciation.</p>
<b>Nombre de personnes</b>	15 stagiaires au maximum
<b>Lieu</b>	centre de formation ou votre site (groupe)
<b>Accessibilité</b>	Locaux conformes pour l'accueil des personnes en situation de handicap
<b>Dates</b>	Voir planning
<b>Responsable pédagogique de la formation</b>	<b>Mr Cyril TOUCHET</b>
<b>Certification</b>	<p>CT FORMATION est certifié Qualicert pour les formations SSIAP</p> 
<b>Coût de la formation</b>	<b>Nous consulter.</b>